

Confiez-nous les coordonnées des personnes que vous souhaitez parrainer :  
Votre assureur-conseil leur proposera des produits et services adaptés à leurs besoins !

► Pour vous parrain : jusqu'à 5 parrainages  
par an récompensés chacun par 15 € de  
chèques cadeaux soit 75 €

**Deux solutions :**

> **Rendez-vous sur [www.acds60.fr](http://www.acds60.fr) - Rubrique "parrainage"**

> Ou remplissez entièrement le coupon ci-dessous pour qu'il soit valable, et retournez-le à :

**ACDS Assurances Conseil Dupouy Seguin**  
**Opération parrainage**  
**63, rue de la République - 60280 Venette**

**VOUS**

Votre nom : ..... Votre prénom : .....  
(en capitales) (en capitales)  
Votre e-mail : ..... Votre n° d'adhérent ACDS :

**Filleul n°1**

M.  Mme  Mlle  Son nom : ..... Son prénom : .....  
(en capitales)  
Son adresse : .....  
Son n° de téléphone :  Sa date de naissance :  Son e-mail : .....  
Ses besoins : Santé  Automobile  Habitation  Assurance de prêt

**Filleul n°2**

M.  Mme  Mlle  Son nom : ..... Son prénom : .....  
(en capitales)  
Son adresse : .....  
Son n° de téléphone :  Sa date de naissance :  Son e-mail : .....  
Ses besoins : Santé  Automobile  Habitation  Assurance de prêt

**Filleul n°3**

M.  Mme  Mlle  Son nom : ..... Son prénom : .....  
(en capitales)  
Son adresse : .....  
Son n° de téléphone :  Sa date de naissance :  Son e-mail : .....  
Ses besoins : Santé  Automobile  Habitation  Assurance de prêt

**Filleul n°4**

M.  Mme  Mlle  Son nom : ..... Son prénom : .....  
(en capitales)  
Son adresse : .....  
Son n° de téléphone :  Sa date de naissance :  Son e-mail : .....  
Ses besoins : Santé  Automobile  Habitation  Assurance de prêt

**Filleul n°5**

M.  Mme  Mlle  Son nom : ..... Son prénom : .....  
(en capitales)  
Son adresse : .....  
Son n° de téléphone :  Sa date de naissance :  Son e-mail : .....  
Ses besoins : Santé  Automobile  Habitation  Assurance de prêt

**Règlement Parrainage ACDS**

**Offre de parrainage valable en France du 01/12/08 au 31/05/09**

Offre soumise à la réception du bulletin de parrainage dûment complété. Toute demande illisible ou incomplète sera considérée comme nulle. Aucune demande de parrainage reçue plus de 4 semaines après la demande d'adhésion du filleul ne pourra être prise en compte. L'intervention du parrain doit se limiter exclusivement à la mise en relation du filleul avec ACDS. Le parrain s'interdit tout acte de présentation d'opérations d'assurances et doit avoir un contrat ACDS actif au moment de la demande de parrainage. L'adhésion du filleul doit être valide ; c'est-à-dire non classée « en instance » ou « sans suite ». Le parrain et le filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne. Le filleul est un nouveau client pour ACDS (il n'a jamais eu de contrat ACDS actif par le passé). Un même filleul ne peut être parrainé qu'une seule fois.

**Dotations :**

(1) Le parrain reçoit 15€ de chèques cadeaux par contrat ACDS Santé ou Automobile souscrit sur sa recommandation dans la limite de 5 parrainages par année civile. Attribution de chèques cadeaux Cadhoc à valoir auprès de grandes enseignes (Carrefour, Décathlon, Cultura, Jouetland, Boulanger...). Liste fournie avec les chèques cadeaux.

Les informations communiquées dans le présent formulaire sont nécessaires à ACDS pour le traitement de la demande de parrainage. Elles sont enregistrées sur un fichier clients et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'ACDS. Les informations seront communiquées à l'assureur-conseil du parrain qui prendra contact avec le filleul pour lui proposer un contrat. Le filleul peut s'opposer à tout moment à cette communication en s'adressant à ACDS.